



# Assemblée générale

Soixante-troisième session

**84<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 26 mai 2009, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. D'Escoto Brockmann ..... (Nicaragua)

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

## Point 48 de l'ordre du jour (suite)

### Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 74<sup>e</sup> séance plénière, le 23 décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 48 de l'ordre du jour directement en séance plénière. Les membres se souviendront que, conformément aux résolutions 63/239, en date du 24 décembre 2008, et 63/277, en date du 7 avril 2009, l'Assemblée a décidé de tenir une conférence sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2009 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, les membres ont reçu une lettre de mon Directeur de cabinet en date du 21 mai 2009 rappelant l'alerte que j'avais portée à l'attention de l'Assemblée dans ma lettre du 1<sup>er</sup> avril 2009, à savoir que les dates du 1<sup>er</sup> au 3 juin pour la tenue de la Conférence ne seraient plus appropriées. Ces derniers jours, de nombreux représentants de diverses régions ont demandé un léger report de la Conférence pour la tenir du 24 au 26 juin, afin de faciliter la participation de leurs gouvernements au plus haut niveau. Par ailleurs, certains représentants ont également indiqué

que les négociations intergouvernementales sur le projet de document final s'avèrent extrêmement difficiles et qu'il faudra éventuellement davantage de temps pour que les États Membres parviennent à un accord.

Compte tenu de la situation financière et économique difficile et critique dans laquelle se trouve le monde et du fait qu'il est indispensable que les États Membres de l'ensemble du système des Nations Unies trouvent sans tarder une solution commune et durable, je voudrais proposer de reporter la Conférence du 24 au 26 juin, ce qui semble faire l'objet d'un large accord.

Avant de poursuivre, je voudrais informer les États Membres que, à la suite de consultations approfondies avec les représentants des groupes de négociations et des groupes régionaux, nous sommes parvenus à un consensus, tard dans la soirée du 22 mai. J'ai également publié ce jour-là une lettre en informant les États Membres. Je lirai tout à l'heure cette lettre pour mémoire.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite réexaminer les dates de la tenue de la conférence? Il ne semble pas y avoir d'objection.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale souhaite tenir la Conférence sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement du 24 au 26 juin 2009?

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit, je vais maintenant lire pour mémoire la lettre qui a été mise à la disposition de tous les États Membres le vendredi 22 mai au soir. Des exemplaires de la lettre sont disponibles à la table du Secrétariat.

« Notre tâche commune est de veiller au succès de la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement. Nous pensons que son succès dépendra d'un document final positif et tourné vers l'avenir et de la participation active des dirigeants politiques des États Membres au niveau le plus élevé possible.

Dans cette perspective, j'ai tenu des consultations approfondies avec les Représentants permanents qui représentent tous les groupes régionaux et les groupes de négociations et avec les chefs d'État et de gouvernement de plusieurs pays. Je continuerai de le faire au cours des prochains jours.

J'ai écouté les préoccupations exprimées par certains États Membres. Je voudrais réitérer que ce processus sera ouvert, global, transparent et participatif et, surtout, dirigé par les États Membres. Je suis donc résolu à veiller à ce que le projet de document final soit négocié et approuvé par consensus par les États Membres à toutes les étapes de son évolution, conformément à la résolution 63/277.

Je prie tous les États Membres de bien vouloir s'accorder sur ce document lundi le 15 juin au plus tard. J'ai bon espoir qu'à cette fin, les États Membres feront montre de la volonté politique et de la bonne foi nécessaires, et je donnerai aux deux facilitateurs les moyens d'assumer leur rôle indépendamment en coordination et en coopération avec les États Membres.

Sur cette base et aux fins de parvenir à un bon document final et à un niveau élevé de participation, je crois qu'il devrait y avoir consensus sur le report de la Conférence pour la tenir du 24 au 26 juin 2009. »

**M. Palouš** (République tchèque) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne, je voudrais dire que nous sommes heureux d'avoir pu nous associer à cette décision prise sur la base d'un

consensus entre tous les États Membres en vue de reporter la Conférence pour la tenir du 24 au 26 juin 2009. Comme vous l'avez vous-même fait remarquer, Monsieur le Président, nous avons été le dernier Groupe à nous joindre à ce consensus, car nous continuons d'avoir certaines préoccupations quant à la transparence du processus qui nous a menés à ce stade. Nous souhaitons certainement profiter de cette occasion pour relancer le processus intergouvernemental et le mettre sur la bonne voie, et pour faire tout notre possible pour garantir le succès de la Conférence, qui portera sur les questions les plus pressantes et les plus importantes de notre temps.

Les nouvelles dates dont nous avons convenu ont été décidées dans le cadre d'un processus qui, à notre avis, n'a pas été suffisamment transparent. Nous sommes prêts cependant à accepter cette décision. Nous ne pouvons que nous réjouir de la lettre du Président en date du 22 mai, dans laquelle il nous assure que le processus sera transparent, ouvert, global et participatif et, surtout, dirigé par les États Membres. Au nom de l'Union européenne, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que nous serons un partenaire très constructif et transparent dans ce processus.

Je souhaite également exprimer notre ferme appui aux deux facilitateurs. Je voudrais ajouter aussi que travailler avec eux ces dernières semaines a été une expérience très positive. Nous sommes prêts à poursuivre cette collaboration dans les jours et les semaines à venir.

Encore une fois, l'Union européenne accepte cette décision. Nous œuvrerons dans un esprit de coopération et de participation. Nous espérons que ce processus aboutira à un document final consensuel et à une Conférence fructueuse.

**M. Mohamad** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je prends la parole pour dire à quel point le Groupe des 77 et la Chine se félicitent du consensus auquel nous sommes parvenus sur le report de la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement, qui se tiendra désormais du 24 au 26 juin.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer l'importance de la Conférence. Nous sommes persuadés que l'esprit constructif qui a régné durant les récentes négociations aura un effet positif sur les délibérations et consultations à venir, afin de garantir le succès de la Conférence dans laquelle la communauté internationale place tant d'espoirs.

Nous vous exprimons tout notre appui, Monsieur le Président, ainsi que nos remerciements pour votre direction avisée. Nous voulons également déclarer officiellement notre confiance dans les facilitateurs. Nous n'épargnerons aucun effort pour travailler avec eux dans une atmosphère de transparence et d'ouverture pour assurer le succès de la Conférence.

**M. Mérorès** (Haïti) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La CARICOM continue d'accorder une grande importance à la prochaine Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. La CARICOM estime que cet événement représente une mesure très importante vers le règlement de la crise financière mondiale, qui a de graves incidences sur divers secteurs de nos économies et qui risque de compromettre les acquis importants obtenus au fil des ans.

Il importe de noter que la Conférence pour laquelle, rappelons-le, les pays en développement ont lutté d'arrache-pied à Doha, donne aux petits États insulaires en développement comme le nôtre une occasion sans précédent de contribuer aux débats sur la réforme du système économique international, ce que, sans cela, nous n'aurions pas eu la possibilité de faire.

C'est dans ce contexte que la CARICOM tient à faire part de sa déception face à la proposition de reporter la Conférence pour la tenir du 24 au 26 juin 2009. Les membres le savent, un grand nombre de nos chefs d'État et de gouvernement, sur la base des consultations tenues en marge du sommet du Mouvement des pays non alignés à La Havane en mai et à l'issue des débats organisés sur la Conférence à la réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de la CARICOM qui s'est achevée récemment, s'étaient engagés à assister à la Conférence aux dates précédemment convenues par l'Assemblée générale, à savoir du 1<sup>er</sup> au 3 juin.

Toutefois, comme vous le savez, Monsieur le Président, les dirigeants de la CARICOM ont organisé dimanche dernier à Trinité-et-Tobago une réunion extraordinaire sur la crise économique. À cette occasion, votre Envoyé spécial à cette réunion a remis votre lettre au Premier Ministre du Belize, Dean Barrow, en sa qualité de Président de la CARICOM. Nos dirigeants étaient inquiets de la proposition de reporter la tenue de la Conférence, de l'état

d'avancement des préparatifs et de la démarche suivie dans l'ensemble. Ils étaient également préoccupés par le niveau de participation du Groupe des Vingt (G-20), notamment les pays développés, et par le niveau de participation en général. Ils ont décidé qu'en dépit de leur déception, il leur fallait tenter de sauver la Conférence. C'est pourquoi ils ont décidé d'accepter les nouvelles dates proposées, de maintenir leur niveau de participation, et de vous demander, Monsieur le Président, d'écrire à tous les chefs d'État et de gouvernement du G-20 pour leur demander instamment de participer à la Conférence. Ils ont exprimé l'espoir que vous useriez de vos bons offices pour encourager une participation maximale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les États Membres seront prochainement informés de la tenue de la première séance de négociations intergouvernementales sur le projet de document final. Je procéderai à l'ouverture de cette séance, et j'invite tous les représentants permanents à y prendre part.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 48 de l'ordre du jour.

#### **Point 7 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un rapport de la Cinquième Commission sur le point 105 b) de l'ordre du jour intitulé « Nomination de membres du Comité des contributions », publié sous la cote A/63/529/Add.1. Pour que l'Assemblée puisse examiner le rapport de la Cinquième Commission, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 105 b) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 105 b) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Afin de permettre à l'Assemblée générale de procéder rapidement à l'examen du rapport de la Cinquième Commission, puis-je également considérer que l'Assemblée décide de passer immédiatement à l'examen du point 105 b) de l'ordre du jour?

Je ne vois pas d'objection. En conséquence, l'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen

du point 105 b) de l'ordre du jour, « Nomination de membres du Comité des contributions ».

**Point 105 de l'ordre du jour (suite)**

**Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

**b) Nomination de membres du Comité des contributions**

**Rapport de la Cinquième Commission**  
(A/63/529/Add.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant la recommandation de la Cinquième Commission ont été clairement exposées en commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote

qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes.

Avant de nous prononcer sur la recommandation contenue dans le rapport de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission pour prendre notre décision.

Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M<sup>me</sup> Gönke Roscher (Allemagne) membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet aujourd'hui, le 26 mai 2009, et expirant le 31 décembre 2011.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M<sup>me</sup> Gönke Roscher (Allemagne) membre du Comité de contributions pour un mandat prenant effet le 26 mai 2009 et expirant le 31 décembre 2011?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 105 b) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 40.*